

Europe, Amérique du Nord, Australie et Nouvelle-Zélande



Le progrès des femmes dans le monde est le rapport phare d'ONU Femmes qui rend compte des progrès réalisés en matière d'égalité des sexes dans le monde. Cette fiche d'information fournit une synthèse des données clefs figurant dans le rapport 2019-2020, intitulé *Les familles dans un monde en changement*, en ce qui concerne les régions Europe et Amérique du Nord et Australie et Nouvelle-Zélande¹.

1. APERÇU RÉGIONAL

Les familles d'Europe et d'Amérique du Nord comptent parmi les plus diverses au monde, une famille sur quatre seulement étant composée de couples avec des enfants de tous âges, y compris des enfants adultes. C'est dans cette région que l'on trouve le taux le plus élevé de couples sans enfants, ainsi que de ménages d'une personne, et l'une des proportions les plus élevées de ménages monoparentaux. En Europe, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les femmes retardent leur mariage. Le taux de fertilité des femmes a continué de baisser. Les femmes ont souvent moins d'enfants qu'elles ne le désirent en raison de l'absence de politiques de travail flexibles, de congés parentaux ou d'aides publiques pour la garde des enfants, et de la répartition inégale des responsabilités en matière de garde d'enfant et de travaux domestiques. Les femmes continuent d'être celles qui assument principalement la tâche de dispenser des soins à une population âgée en croissance rapide. La participation des femmes au marché du travail reste élevée, mais elles tendent moins que les hommes à disposer de leurs propres revenus et font face à des impacts économiques disproportionnés en cas de dissolution du mariage/de leur union et de veuvage. Les femmes représentent au moins 50 % du total des migrants internationaux dans ces régions, mais elles sont confrontées à une multitude de difficultés liées aux politiques nationales relatives à l'immigration et au regroupement familial.

2. LES FAMILLES SONT DIVERSES ET EN MUTATION

Le rapport montre la grande diversité des structures et des relations familiales d'une région à l'autre, mais aussi à l'intérieur des pays et au fil du temps. Bien que dans notre base de données, les données sur la composition des ménages en Australie et en Nouvelle-Zélande ne soient pas disponibles, cette diversité est bien reflétée en Europe et en Amérique du Nord :

- Au niveau mondial, l'Europe et l'Amérique du Nord affichent le plus faible pourcentage (25 %) de ménages composés de couples avec enfants (de tous âges) et de familles élargies, qui comprennent d'autres parents mais éventuellement aussi des enfants (10 %)².
- C'est également dans cette région que l'on trouve la proportion la plus élevée de couples sans enfants (24 %). Les ménages d'une personne sont également fréquents (27 %), et représentent plus du double de la moyenne mondiale (13 %)³. Les familles monoparentales, dont la majorité sont composés de mères seules, s'élèvent à 9 %⁴.

Évolutions dans le mariage et le divorce :

- Les femmes et les hommes de ces régions sont en train de repousser l'âge du mariage. Entre 1990 et 2010 environ, l'âge moyen des femmes qui se mariaient pour la première fois en Europe et en Amérique du Nord est passé de 25,4 à 27,2 ans, tandis que celui des hommes est passé de 28,1 à 29,6 ans au cours de la même période. C'est en Australie et en Nouvelle-Zélande que l'âge moyen de mariage des hommes et des femmes était le plus élevé en 2010 (30,0 et 31,5 ans).⁵
- En Europe et en Amérique du Nord, la proportion de femmes de 45 à 49 ans n'ayant jamais été mariées est passée de 6,2 % vers 1990 à 10,8 % vers 2010. La plus forte augmentation a été enregistrée en Australie et en Nouvelle-Zélande, où le taux est passé de 4,4 % à 14,1 % au cours de cette période⁶.
- Dans les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, une majorité de femmes âgées de 25 à 29 ans choisissent actuellement le concubinage plutôt que le mariage. C'est notamment le cas de l'Estonie (60,6 %), du Danemark (59,4 %), de l'Islande (57,3 %) et de la France (57,2 %). Le concubinage est moins courant dans les pays d'Europe de l'Est tels que la Pologne (7,7 %) et la Biélorussie (9,0 %)⁷.
- Globalement, les femmes plus que les hommes tendent à être divorcées ou séparées, car les hommes tendent plus à se remarier, souvent avec des femmes plus jeunes⁸. En Europe et en Amérique du Nord, autour de 2010, 13,1 % des femmes et 8,7 % des hommes ayant bientôt atteint la cinquantaine étaient divorcés ou séparés. C'est en Australie et en Nouvelle-Zélande que l'on trouvait le taux le plus élevé chez les femmes (21,1 %) en comparaison à celui des hommes (16,3 %)⁹.

La fertilité diminue, le nombre de personnes âgées augmente :

- Le taux de fertilité global des femmes en Europe et en Amérique du Nord devrait passer de 2,1 naissances vivantes par femme en 1970-1975 à 1,7 en 2015-2020, ce qui est inférieur à la moyenne projetée au niveau mondial (2,4). En Australie et en Nouvelle-Zélande, ce taux devrait passer de 2,6 à 1,9 naissances vivantes au cours de cette période¹⁰.
- Dans les pays d'Europe du Sud et de l'Ouest, tels que l'Autriche, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne, les femmes ont régulièrement retardé leur grossesse ou réduit le nombre de grossesses, les taux de fertilité attendus se situant entre 1,2 et 1,5 en 2015-2020¹¹. Parmi les facteurs qui y ont contribué, on peut citer les normes sociales qui poussent souvent les femmes à se consacrer entièrement à l'éducation des enfants, l'absence de politiques incitatives à une meilleure répartition de la garde des enfants entre les femmes et les hommes, l'insécurité économique croissante et le chômage.

- Des conditions de travail décentes pour les parents, des politiques de protection sociale associant congés maternel et parental et des services de garde financés par des fonds publics jouent un rôle important pour aider les couples à réaliser leurs aspirations en matière de fertilité. En Suède, le nombre de naissances par femme a considérablement augmenté (passant de 1,6 naissances vivantes en 1995-2000 à une projection de 1,9 naissances vivantes en 2015-2020)¹², ce qui reflète presque les souhaits des femmes en matière de fécondité¹³.
- La population mondiale est en train de vieillir. Les projections montrent qu'en 2020, les personnes âgées constitueront 24,9 % de la population en Europe et en Amérique du Nord et 21,9 % de la population en Australie et en Nouvelle-Zélande¹⁴.
- C'est en Europe, où les progrès en matière de promotion d'une vie saine, active et indépendante chez les personnes âgées sont manifestes, que l'on trouve la plus forte proportion de femmes âgées de plus de 80 ans vivant seules (55,7 %)¹⁵.

3. IL FAUT PROMULGUER DES LOIS QUI Promeuvent l'égalité, RECONNAISSENT LA DIVERSITÉ DES FAMILLES ET INTERDISENT LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES

Les lois relatives à la famille, qui régissent le mariage (notamment l'âge minimum pour le mariage), le divorce, la garde et l'autorité parentale, l'adoption et la succession, comportent souvent des dispositions discriminatoires, mais sont devenues largement plus équitables en Europe, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il faut cependant adopter des mesures pour protéger les droits des femmes vivant dans différents types de relations.

- Les droits accordés aux couples en concubinage dans la région sont très variables. En France et aux Pays-Bas, les femmes vivant en concubinage ont des droits comparables à ceux des femmes mariées si elles font enregistrer leur partenariat¹⁶. En Australie, les couples hétérosexuels et les couples de même sexe qui cohabitent ont des droits légaux équivalents au mariage sans qu'il soit nécessaire de s'enregistrer, ce qui en fait un modèle pour d'autres pays¹⁷.
- Trente-deux des 42 pays et territoires du monde où des couples de même sexe peuvent se marier ou conclure des partenariats légalement reconnus se trouvent en Europe, en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande¹⁸.
- Certaines lois créent des obstacles qui empêchent les personnes transgenres de créer les familles de leur choix : dans 21 pays d'Europe, les personnes transgenres mariées sont contraintes de divorcer avant de pouvoir faire leur transition¹⁹.
- La plupart des pays européens et certains États américains ont introduit le divorce unilatéral sans faute. Cependant, certains pays, tels que le Royaume-Uni, exigent une période de séparation, ce qui peut imposer aux femmes de demeurer dans une union malheureuse lorsque leur conjoint refuse de coopérer²⁰.

La législation qui réprime les violences contre les femmes a progressé, mais son absence d'application reste un problème :

- Au début des années 90, seuls quelques pays disposaient de lois contre les violences domestiques. En 2018, 39 pays sur 43 pays et territoires pour lesquels des données étaient disponibles avaient adopté ce type de lois. Sur les quatre pays ne disposant pas de législation relative aux violences domestiques, trois prévoient des peines plus sévères pour les crimes commis contre un conjoint ou un membre de la famille²¹.
- En Europe et en Amérique du Nord, 6,1 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant déjà eu un partenaire ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime, actuel ou ancien, au cours des 12 derniers mois²².
- Les femmes courent un risque accru de subir des violences lorsqu'elles sont autochtones, handicapées ou lorsque leur statut migratoire est précaire²³. Les données provenant du Canada montrent que les femmes autochtones ont trois fois plus de risques d'être victimes de violences conjugales que les femmes non autochtones²⁴.
- En 2018, 20 pays sur 43 pays et territoires disposant de données dans la région avaient adopté une législation criminalisant explicitement le viol conjugal²⁵.
- La Nouvelle-Zélande a légiféré en faveur des congés payés pour les victimes de violences domestiques, reconnaissant ainsi leur impact sur l'emploi des femmes²⁶.
- En Australie, le Conseil des femmes Ngaanyatjarra Pitjantjatjara Yankunytjatjara propose des services visant à aider les communautés autochtones à faire face aux violences familiales. Le Conseil des femmes a pu obtenir un accord entre les différentes juridictions nationales afin que les femmes puissent poursuivre leur agresseur au pénal²⁷.

4. L'ACCÈS DES FEMMES À UN REVENU SUFFISANT ET INDÉPENDANT CONDITIONNE LEURS DROITS AU SEIN DES FAMILLES

Les femmes qui disposent de leurs propres ressources, qui possèdent des biens, perçoivent un revenu d'un travail rémunéré ou une protection sociale, sont davantage sur un pied d'égalité avec les hommes dans leurs relations intimes. Cela renforce également leur pouvoir de négociation dans la famille et leur permet de mettre fin à leur union conjugale, le cas échéant. Les femmes plus âgées doivent absolument disposer de leurs propres revenus ou de leurs propres biens pour accéder à un niveau de vie suffisant.

- Le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans est passé de 76 % en 1998 à 80 % en 2018 en Europe et en Amérique du Nord et de 70 % à 79 % en Australie et en Nouvelle-Zélande²⁸.
- La situation matrimoniale des femmes a un impact sur leur taux d'activité. En Europe et Amérique du Nord, ce sont les femmes mariées âgées de 25 à 54 ans qui ont le taux d'activité le plus bas de la région (78,2 %), les femmes divorcées/séparées ayant le taux d'activité le plus élevé (86 %). Les hommes mariés ont le taux d'activité le plus élevé de la région (95,2 %). En Australie et en Nouvelle-Zélande, les femmes célibataires/jamais mariées ont le taux d'activité les plus élevés de la

région (79,6 %), les hommes mariés affichant le taux le plus élevé chez les hommes de la région (93,5 %) ²⁹.

- Les pays nordiques, qui se caractérisent par un important soutien à l'emploi des femmes et aux systèmes de transferts sociaux universels, affichent le pourcentage le plus élevé de femmes disposant d'un revenu indépendant (plus de 90 %) ³⁰.
- En Australie, au Canada, aux États-Unis, en Irlande et au Royaume-Uni, qui proposent des solutions fondées sur le marché pour concilier travail et vie de famille, et dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, les pourcentages de femmes disposant d'un revenu propre sont inférieurs (entre 73 et 84 % et entre 68 et 90 %, respectivement). La proportion la plus faible se trouve dans les pays du sud de l'Europe (57 à 77 %) ³¹.

Le divorce, le veuvage et la monoparentalité peuvent accroître le risque de pauvreté :

- Une étude menée en 2015 englobant l'Australie, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis a révélé que le divorce avait des effets négatifs beaucoup plus graves sur le revenu des femmes que sur celui des hommes ³².
- Le veuvage peut aggraver l'insécurité économique chez les personnes âgées ; 20,3 % des femmes âgées de 55 à 59 ans sont veuves en Fédération de Russie et 19,6 % en Biélorussie ³³. Les veuves âgées de 50 ans et plus en Fédération de Russie ont 2,8 fois plus de risques de faire partie du groupe économique inférieur que les femmes mariées ou en concubinage du même groupe d'âge ³⁴.
- Certains pays, tels que le Danemark et la Suède, ont opté pour une approche « non familiale », qui ne verse aucune prestation au conjoint survivant mais offre un accès universel à une pension minimale ³⁵.
- Selon des données provenant de 40 pays essentiellement à revenu élevé et intermédiaire supérieur, les ménages de mères seules risquent en moyenne deux fois plus de vivre dans la pauvreté que les ménages biparentaux ³⁶.
- La pension alimentaire versée par les pères est souvent insuffisante pour protéger financièrement les mères assumant la garde des enfants en raison du pourcentage élevé d'arriérés ou de défauts de paiement ³⁷. Les taux de versement de pensions alimentaires au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis sont faibles, par rapport aux pays nordiques où les taux sont beaucoup plus élevés ³⁸.

5. LES FAMILLES ONT BESOIN DE TEMPS, D'ARGENT ET DE SERVICES POUR PRODIGUER LES SOINS NÉCESSAIRES

Les familles sont des espaces de soins où l'on élève les enfants et où l'on s'occupe des personnes âgées. Elles ont besoin de l'aide des gouvernements pour effectuer ce travail essentiel, idéalement en leur accordant des congés (congés de maternité et congés parentaux), de l'argent (transferts sociaux aux familles ayant de jeunes enfants et pensions) et mettant à leur disposition des services (services de garde de qualité pour les enfants et de soins pour les personnes âgées).

Les femmes accomplissent encore la majorité des travaux de soins non rémunérés :

- Même lorsque les femmes et les hommes occupent un emploi à plein temps et contribuent de manière égale (ou que les femmes contribuent davantage) aux revenus du ménage, les femmes effectuent davantage de soins et de travaux domestiques non rémunérés que les hommes³⁹.
- Des données provenant d’Australie et des États-Unis montrent que les femmes réduisent leurs tâches ménagères au fur et à mesure que leurs revenus augmentent ; pourtant, le volume de travail non rémunéré effectué par leurs partenaires masculins reste le même⁴⁰. Au lieu de consacrer leur temps personnel aux tâches ménagères, les femmes tendent plus à recourir à des prestataires de services rémunérés, ou à ne pas les effectuer dans leur totalité⁴¹.
- En 2016, le travail domestique non rémunéré en Australie était plus équitablement réparti entre les couples de même sexe que les couples de sexe opposé : dans 57 % des couples de femmes et 56 % des couples d’hommes, la contribution était à peu près la même. Dans les couples de sexe opposé, 39 % avaient divisé le travail à parts égales⁴².
- Une étude des résultats d’enquêtes sur l’emploi du temps dans 11 pays, dont l’Albanie, la Belgique, la Finlande, le Royaume-Uni, la Serbie et les États-Unis, confirme que les femmes ayant des enfants jeunes et plus âgés consacrent beaucoup plus de temps que les hommes aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés⁴³.
- Les écarts les plus importants ont été observés en Albanie, où les femmes vivant dans des ménages composés de jeunes enfants consacraient 506 minutes par jour (8,5 heures) aux soins et au travail domestique non rémunérés, tandis que les hommes y consacraient 58 minutes (1 heure)⁴⁴.
- Les femmes sont également celles qui dispensent la majeure partie des soins de longue durée à leurs conjoints, partenaires, parents et beaux-parents vieillissants. Des recherches menées en Europe et aux États-Unis révèlent que, si les hommes assument une part des soins non rémunérés plus importante à l’égard des membres âgés de la famille qu’à l’égard des enfants, les femmes accomplissent toujours la plus grande partie du travail⁴⁵.
- Une étude portant sur une sélection de pays européens a montré que le Luxembourg affichait le pourcentage le plus élevé de grands-mères (37 %) et de grands-pères (31 %) âgés de 65 ans et plus qui assuraient la garde des enfants quasiment toutes les semaines ou plus souvent⁴⁶.

6. DES POLITIQUES ET DES RÉGLEMENTATIONS DOIVENT APPUYER LES FAMILLES MIGRANTES ET PROTÉGER LES DROITS DES FEMMES

L’émigration est un facteur déterminant qui affecte les familles et l’exercice des droits des femmes en leur sein. Si l’émigration peut ouvrir de nouvelles perspectives pour les femmes, les politiques et réglementations complexes auxquelles sont confrontées les familles représentent souvent des défis qui pèsent sur leurs conditions d’existence, que les membres vivent ensemble ou séparément.

- Les femmes représentent 50 % ou plus du total des migrants internationaux en Australie et Nouvelle-Zélande et en Europe et Amérique du Nord⁴⁷.
- De nombreuses femmes migrent à l'intérieur de leur pays ou à l'étranger par nécessité économique et pour générer des revenus pour leurs familles. De plus en plus, les femmes des pays les plus pauvres migrent pour trouver des emplois dans les pays plus riches dans le secteur du travail domestique et des soins⁴⁸.
- Le périple migratoire peut être particulièrement risqué pour les femmes et les enfants. Des femmes et des enfants d'Afrique subsaharienne cherchant à rejoindre l'Europe ont été victimes de violences sexuelles perpétrées par des gardiens alors qu'ils se trouvaient dans des centres de détention libyens, et des enfants migrants ont été contraints d'avoir des rapports sexuels monnayés à l'intérieur et à l'extérieur des camps de réfugiés en Grèce⁴⁹.

Le regroupement familial de nombreux migrants peut être limité ou refusé même s'ils le souhaitent ardemment :

- Les femmes émigrent également à des fins de regroupement familial, mais l'issue de leurs migrations diffère considérablement. Selon l'Indice MIPEX (Migration Integration Policy Index), la Suède applique les politiques les plus favorables à l'égard des familles de migrants (score moyen de 87,9), le Portugal et l'Espagne affichant également des scores élevés (86,4). Les États-Unis ont un score d'intégration familiale de 58,3, tandis que la Suisse (35,6), la Fédération de Russie (34,8) et le Monténégro (33,3) ont des scores plus faibles, en raison de politiques restrictives concernant tous les aspects du regroupement familial⁵⁰.
- Les migrants économiques des professions dites qualifiées, telles que les infirmières migrantes, bénéficient d'un accès largement plus favorable au regroupement familial que les migrants des professions moins qualifiées, comme les aides familiales et les domestiques. Les soins infirmiers sont devenus un secteur majeur de l'emploi des femmes migrantes dans le monde, notamment en Australie, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis⁵¹.
- Les migrants en situation irrégulière n'ont pas accès au regroupement familial. Ces dernières années, les politiques plus strictes et les expulsions de migrants en situation irrégulière dans la région ont contraint les familles de migrants à se séparer⁵².
- Des politiques d'immigration associant le droit de résidence des membres de la famille à ceux du parrain ou interdisant aux personnes à charge de travailler peuvent également favoriser la dépendance juridique, financière et sociale au sein de la famille, ce qui limite les solutions de secours pour les femmes et les empêche de sortir d'une relation violente en cas de nécessité.

7. LE COÛT DES POLITIQUES FAVORABLES À LA FAMILLE EST ABORDABLE FINANCIÈREMENT

L'analyse demandée dans le cadre du rapport montre que la plupart des pays peuvent se permettre d'adopter un ensemble de politiques favorables à la famille⁵³. Ces politiques garantiraient à chaque

membre de la société un accès à un revenu de base et à des soins de santé essentiels tout au long de sa vie, et assureraient aux enfants d'âge préscolaire et aux adultes plus âgés l'accès à des services de soins de qualité.

- L'analyse montre que pour combler les écarts de revenus, de santé et de soins, 33 pays sur 41 disposant de données en Europe et en Amérique du Nord pourraient mettre en œuvre les politiques demandées pour moins de 4 % du PIB.
- Les huit pays restants auraient besoin de consacrer entre 5 et 7 % de leur PIB à la mise en œuvre de ces politiques.

¹ La région Europe et Amérique du Nord comprend les pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-

² Valeurs régionales calculées par ONU Femmes à l'aide des estimations au niveau des pays d'après DAES de l'ONU 2018a. Pour cette analyse, les données sur la Chine sont basées sur des estimations publiées dans Hu et Peng 2015.

³ Ibid.

⁴ Estimations élaborées conjointement par ONU Femmes et la Division de la population du DAES de l'ONU, à l'aide d'estimations nationales issues de DAES de l'ONU, 2018a. Voir Figure 2.2 au Chapitre 2.

⁵ Les cumuls régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017k et DAES de l'ONU 2017m.

⁶ Ibid. Voir Figure 2.5 au Chapitre 2.

⁷ Les cumulés régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017k et DAES de l'ONU 2017m.

⁸ Shafer 2009 ; Berardo et al. 1993.

⁹ Calculs d'ONU Femmes d'après DAES de l'ONU 2017k et DAES de l'ONU 2017m.

¹⁰ Les cumulés régionaux sont des calculs d'ONU Femmes basés sur les estimations nationales publiées dans DAES de l'ONU 2017m.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

¹³ Esping-Andersen 2016 ; Goldscheider et al. 2015.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ DAES de l'ONU 2017f.

¹⁶ Perelli-Harris et Sánchez Gassen 2014.

¹⁷ Goldblatt 2008.

¹⁸ Ramón Mendos 2019.

¹⁹ Transgender Europe 2018.

²⁰ González et Viitanen 2006. Voir Gayle, 2018, pour une analyse d'une affaire récemment entendue par la Cour suprême du Royaume-Uni, dans laquelle une femme mariée depuis 40 ans n'a pas été autorisée à divorcer de son mari sans son accord ou sans preuve qu'il était en tort, et a dû attendre qu'ils soient séparés depuis cinq ans.

²¹ Calculs d'ONU Femmes basés sur des données de Banque mondiale, 2018e.]

²² UNSD 2018.

²³ Manjoo 2012.

²⁴ Statistique Canada 2014.

²⁵ Calculs d'ONU Femmes basés sur des données de Banque mondiale, 2018e.

²⁶ Roy 2018.

²⁷ Putt et al. 2016.

²⁸ Moyennes pondérées calculées par ONU Femmes à l'aide des données OIT 2018c et de DAES de l'ONU 2017m.

²⁹ Calculs d'ONU Femmes fondés sur les données OIT 2018b ; LIS (diverses années) et ABS 2016b.

³⁰ Muhafra 2018 ; Leite et Villaseñor 2018 ; Instituto Nacional de Estadísticas 2018.

³¹ Les pays suivants de chaque groupe sont inclus dans cette étude : Danemark, Finlande, Islande et Norvège pour le groupe des pays nordiques ; Allemagne, Autriche, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse pour le groupe d'Europe continentale ; Estonie, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Pologne, Serbie, Slovaquie et Slovénie et Tchéquie pour le groupe d'Europe centrale et orientale ; Espagne, Grèce et Italie pour le groupe méditerranéen ou du Sud de l'Europe et Australie, Canada, États-Unis, Irlande et Royaume-Uni pour le groupe anglo-saxon ou anglophone.

³² de Vaus et al. 2015.

³³ Calculs d'ONU Femmes à l'aide de données de recensements et d'enquêtes couvrant la période 2006-2014 extraites de DAES de l'ONU 2017k.

³⁴ Lloyd-Sherlock et al. 2015.

³⁵ Arza 2015.

³⁶ Nieuwenhuis et al. 2018.

³⁷ Raday 2018.

³⁸ Hakovirta 2011.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Bittman et al. 2003.

⁴¹ OIT 2018a.

⁴² ABS 2016.

⁴³ OIT 2018a. Voir Figure 5.4 au Chapitre 5.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ Bettio et Verashchagina 2010.

⁴⁶ Calculs d'ONU Femmes d'après USC Program on Global Ageing, Health & Policy 2014.

⁴⁷ Moyennes pondérées calculées par ONU Femmes à l'aide des données DAES de l'ONU 2017j.

⁴⁸ OIT 2013b. Voir aussi Lutz 2011.

⁴⁹ OHCHR 2016 ; Digidiki et Bhabha 2016 ; MSF 2017.

⁵⁰ Pour une description complète des 257 sous-indicateurs inclus dans les données de l'Indice MIPEX, voir <http://www.mipex.eu/methodology>.

Aux fins de la présente analyse, seuls 19 sous-indicateurs relatifs à l'intégration de la famille ont été utilisés. Calculs d'ONU Femmes à partir du CIDOB et du MPG 2015.

⁵¹ Yeates 2009b ; OCDE 2015.

⁵² Golash-Boza 2014.

⁵³ Bierbaum et Cichon, à paraître.